Document généré le 15 juil. 2025 15:30

Alterstice
Revue internationale de la recherche interculturelle
International Journal of Intercultural Research
Revista International de la Investigacion Intercultural

Optimisation du processus de qualification des physiothérapeutes formés hors Canada : l'expérience de l'Université de Montréal

Séléna Lauzière, Chantal Besner et Dany H. Gagnon

Volume 12, numéro 1, 2024

(Re)qualification des professionnel(le)s formé(e)s à l'étranger : entre initiatives institutionnelles et incidents d'insertion

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1112117ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1112117ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Alterstice

ISSN

1923-919X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Lauzière, S., Besner, C. & Gagnon, D. H. (2024). Optimisation du processus de qualification des physiothérapeutes formés hors Canada : l'expérience de l'Université de Montréal. *Alterstice*, *12*(1), 41–53. https://doi.org/10.7202/1112117ar

Résumé de l'article

La majorité des physiothérapeutes formés hors Canada doivent entreprendre un processus de qualification pour obtenir un permis de pratique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Avant 2014, l'accessibilité à une formation d'appoint qualifiante était insuffisante à l'Université de Montréal (UdeM). En effet, les personnes détentrices d'une prescription de formation étaient intégrées dans les cohortes du programme de physiothérapie avec une capacité d'accueil très limitée. Elles se butaient à une liste d'attente d'environ deux ans, leur parcours pouvant s'échelonner sur trois ans à temps partiel, et leur taux de réussite était faible (50 %). Pour résoudre ce problème, un programme de qualification professionnelle en physiothérapie (QPP) a été mis sur pied, menant à un certificat de 2e cycle reconnu par l'OPPQ en 2014. À ce jour, neuf cohortes ont complété le programme, soit plus de 144 personnes admises. L'objectif de cette contribution est de présenter le processus d'accompagnement offert aux personnes étudiantes du programme afin d'optimiser leur réussite ainsi que de présenter les retombées du programme (portrait des personnes admises, taux de réussite, durée des études, satisfaction des personnes étudiantes et de celles qui supervisent les stages, taux de placement). Le processus d'accompagnement semble avoir porté fruit puisque, depuis l'implantation du programme, les données montrent une augmentation importante du taux de réussite, un nombre de personnes complétant leur prescription annuellement qui a triplé et un très bon taux de placement post-formation.

© Séléna Lauzière, Chantal Besner et Dany H. Gagnon, 2024

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Alterstice
Revue internationale
de la recherche interculturelle

ARTICLETHÉMATIQUE

Optimisation du processus de qualification des physiothérapeutes formés hors Canada : l'expérience de l'Université de Montréal

Auteurs

Séléna Lauzière [1], Chantal Besner [1] et Dany H. Gagnon [1]

Résumé

La majorité des physiothérapeutes formés hors Canada doivent entreprendre un processus de qualification pour obtenir un permis de pratique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Avant 2014, l'accessibilité à une formation d'appoint qualifiante était insuffisante à l'Université de Montréal (UdeM). En effet, les personnes détentrices d'une prescription de formation étaient intégrées dans les cohortes du programme de physiothérapie avec une capacité d'accueil très limitée. Elles se butaient à une liste d'attente d'environ deux ans, leur parcours pouvant s'échelonner sur trois ans à temps partiel, et leur taux de réussite était faible (50 %). Pour résoudre ce problème, un programme de qualification professionnelle en physiothérapie (QPP) a été mis sur pied, menant à un certificat de 2e cycle reconnu par l'OPPQ en 2014. À ce jour, neuf cohortes ont complété le programme, soit plus de 144 personnes admises. L'objectif de cette contribution est de présenter le processus d'accompagnement offert aux personnes étudiantes du programme afin d'optimiser leur réussite ainsi que de présenter les retombées du programme (portrait des personnes admises, taux de réussite, durée des études, satisfaction des personnes étudiantes et de celles qui supervisent les stages, taux de placement). Le processus d'accompagnement semble avoir porté fruit puisque, depuis l'implantation du programme, les données montrent une augmentation importante du taux de réussite, un nombre de personnes complétant leur prescription annuellement qui a triplé et un très bon taux de placement post-formation.

Rattachement des auteurs

[1] Université de Montréal, Montréal, Canada

Correspondance

selena.lauziere@umontreal.ca

Mots clés

physiothérapeutes formés hors Canada, qualification professionnelle, programme universitaire, pédagogie active

Pour citer cet article

Lauzière, S., Besner, C. et Gagnon, D. H. (2024). Optimisation du processus de qualification des physiothérapeutes formés hors Canada : l'expérience de l'Université de Montréal. *Alterstice, 12*(1), 41-53.

Introduction

Les physiothérapeutes qui immigrent dans les pays où la pratique de la physiothérapie est encadrée par des organismes réglementaires, dont les ordres professionnels, rencontrent plusieurs défis pour intégrer la profession (Foo, Storr et Maloney, 2016). En effet, la profession de physiothérapeute s'est développée de façon différente à travers le monde et, par le fait même, le niveau de scolarité requis pour l'entrée à la pratique, le contenu du programme de formation, l'étendue du champ de pratique et le contexte de pratique sont très variables d'un pays à l'autre (Bury et Stoke, 2013a et 2013b; Foo et al., 2016; Froment et al., 2019; Moffat, 2012). Les personnes immigrantes formées en physiothérapie doivent donc entreprendre un processus d'évaluation par les organismes réglementaires de la profession dans leur pays d'accueil, ce qui peut les conduire à devoir faire une formation d'appoint pour avoir accès au permis de pratique (Foo et al., 2016).

Réglementation de la pratique de la physiothérapie au Québec

Au Québec, la physiothérapie fait partie des 55 professions réglementées par l'Office des professions du Québec et elle regroupe deux types de professionnels : les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie (Office des professions du Québec, s.d.). Ces professionnels de la physiothérapie ont des niveaux de formation et des permis de pratique distincts et ne peuvent exercer leur profession au Québec sans l'obtention d'un permis délivré par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Le diplôme d'entrée à la pratique pour les technologues en physiothérapie est un diplôme d'études collégiales alors que le diplôme d'entrée à la pratique pour les physiothérapeutes est une maîtrise universitaire de 2e cycle (Gouvernement du Québec, 2023). Il est donc obligatoire pour les personnes formées en physiothérapie hors Canada (PFHC) de faire une demande d'équivalence de formation et de diplôme auprès de l'OPPQ selon leur type de profession (technologue en physiothérapie ou physiothérapeute), et ce, avant d'entreprendre l'exercice de la physiothérapie au Québec (OPPQ, 2023a). À la suite du processus d'évaluation personnalisé, l'OPPQ remet aux PFHC une prescription détaillant les obligations en matière de formation qu'elles doivent remplir pour obtenir leur permis de pratique. Il faut préciser ici qu'aucun processus d'équivalence n'est nécessaire pour les physiothérapeutes formés ailleurs au Canada (hors Québec) puisqu'il existe une entente appelée « permis sur permis » entre les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie, entente qui permet le libre échange des physiothérapeutes entre les différentes provinces canadiennes (OPPQ, 2023b).

Accessibilité à la formation d'appoint pour les PFHC à l'Université de Montréal

Avant la création du programme de qualification professionnelle en physiothérapie (QPP) en 2014, l'accessibilité à la formation d'appoint nécessaire pour répondre aux exigences de l'OPPQ quant à l'obtention d'un permis de pratique comme physiothérapeute était grandement insuffisante à l'Université de Montréal (UdeM). En effet, les PFHC détentrices d'une prescription de formation d'appoint de l'OPPQ étaient intégrées dans les cohortes du programme baccalauréat-maîtrise en physiothérapie (programme d'entrée à la pratique de la physiothérapie au Québec), lesquelles comportaient une capacité d'accueil très limitée, soit environ cinq par année. Ainsi, les PFHC se butaient à une liste d'attente d'environ deux ans et, selon l'ampleur des prescriptions, leur parcours pouvait s'échelonner sur deux à trois ans à temps partiel. Il pouvait ainsi y avoir un délai de cinq ans entre le moment de l'émission de la prescription par l'OPPQ et celui de l'obtention de leur permis de pratique (Lauzière, Besner et Nadeau, 2018). De plus, leur parcours était composé de cours à la carte parmi ceux du programme de baccalauréat-maîtrise en physiothérapie, cours qui n'avaient pas été conçus pour leurs besoins spécifiques de formation. Les PFHC étaient donc intégrées dans des groupes d'environ 75 à 100 personnes étudiantes de ce programme et il était ainsi très difficile pour le corps enseignant et la direction de leur prodiguer un accompagnement spécifique afin d'optimiser leur réussite. Pour toutes ces raisons, le taux de complétion de la prescription s'en retrouvait

peu élevé, avec un pourcentage d'environ 50 % de réussite, et ce, après une formation composée à temps partiel d'une durée moyenne de 3 ans (Lauzière et al., 2018). Ces problèmes ne sont pas spécifiques à la physiothérapie. En effet, un rapport du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) indique que 34 % des personnes immigrantes qui reçoivent une reconnaissance partielle accompagnée d'une prescription de formation d'appoint décrochent du processus de reconnaissance et ainsi n'obtiennent pas leur permis de pratique pour exercer leur profession au Québec (CIQ, 2020).

Création d'un programme d'appoint structuré pour les PFHC : le programme QPP

En 2012, grâce à un financement du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC, maintenant ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, MIFI), l'OPPQ a lancé un appel d'offre aux universités pour développer une formation d'appoint en français pour ces PFHC, afin d'optimiser l'accessibilité à la profession. C'est ainsi que le programme de physiothérapie de l'UdeM a développé, en collaboration avec l'OPPQ, le programme de qualification professionnelle en physiothérapie (programme QPP). Ce programme est un certificat de 2e cycle de 54 crédits qui se déroule sur 16 mois et comprend trois trimestres de cours (39 crédits) suivi d'un trimestre de 15 semaines de stage (15 crédits) à temps plein. La mission de ce programme est d'offrir une formation structurée, basée sur une pédagogie inclusive, pour favoriser l'accès à la profession au Québec de PFHC. La pédagogie inclusive signifie qu'une diversité de méthodes d'apprentissage et d'évaluation est utilisée afin d'optimiser la réussite tout en maintenant le niveau d'exigence attendu (CAST, 2018). Les objectifs spécifiques du programme QPP sont de former des physiothérapeutes généralistes capable d'exercer, de façon sécuritaire, dans les grands domaines de la physiothérapie au Québec (musculosquelettique, neurologie, cardiorespiratoire) en utilisant les données probantes. Les spécificités de la pratique au Québec sont, entre autres, un accès direct aux physiothérapeutes sans référence médicale préalable, l'intradisciplinarité (collaboration entre technologues en physiothérapie et physiothérapeutes), l'interdisciplinarité (collaboration entre les différentes disciplines de la santé), la pratique fondée sur les données probantes et les exigences déontologiques et réglementaires spécifiques à la profession. Après avoir complété leur programme de formation, les personnes finissantes obtiennent un certificat universitaire de 2e cycle reconnu par l'OPPQ, ce qui leur donne accès au permis de pratique de physiothérapeute délivré par l'OPPQ.

Critères d'admission au programme QPP

Pour être admissibles au programme QPP, les PFHC doivent avoir une prescription de l'OPPQ mentionnant qu'ils sont admissibles à une formation d'équivalence de niveau universitaire pour obtenir le titre de physiothérapeute. Le second critère d'admission est de démontrer une maîtrise suffisante de la langue française. Le processus d'évaluation de l'OPPQ et les différentes prescriptions possibles sont publics (OPPQ, 2023a). Les PFHC reçoivent une prescription personnalisée, ce qui fait que certaines personnes peuvent avoir une prescription d'appoint comportant peu de crédits (3 à 10 crédits). Dans ce cas, elles n'ont pas à faire le programme QPP et sont plutôt admises avec un parcours à la carte parmi les cours du programme QPP. Ces personnes, environ deux par année, ne sont pas incluses dans notre recherche. Les résultats discutés ici concernent uniquement les PFHC du programme QPP qui doivent compléter l'ensemble du programme (dont les stages) pour obtenir leur permis de pratique.

Depuis l'implantation du programme en janvier 2014, neuf cohortes ont complété le programme, soit plus de 144 personnes admises provenant de 21 pays. Le programme étant à sa 10e cohorte, l'objectif principal de cette contribution est de présenter le processus d'accompagnement offert aux personnes étudiantes du programme ainsi que les retombées du programme (portrait des personnes admises, taux de réussite, durée des études, satisfaction des personnes étudiantes et de celles qui supervisent les stages, taux de placement).

Méthodologie

Les données présentées ont été récoltées annuellement pour les cohortes 1 à 9 par l'équipe de direction du programme au moyen des dossiers académiques des personnes étudiantes ainsi que de trois sondages envoyés annuellement aux personnes finissantes et aux personnes superviseures de stage du programme QPP, conçus sur la plateforme *SurveyMonkey*.

Description des sondages

Le premier sondage est celui des personnes finissantes, et il est rempli annuellement en janvier lors de leur semaine préparatoire au stage. Afin d'optimiser le taux de réponse à ce sondage, il est complété en présentiel à l'Université avant le départ en stage. Ce sondage comprend des questions permettant de collecter des données pour brosser un portrait des personnes étudiantes et évaluer leur niveau de satisfaction quant à différentes dimensions du programme (enseignement, corps enseignant, méthodes pédagogiques, atmosphère, charge de travail, etc.). Le deuxième sondage dresse la situation d'emploi des personnes finissantes et il est rempli annuellement six mois après la diplomation. Ce sondage est envoyé par courriel à l'adresse institutionnelle des personnes finissantes et comporte des questions concernant, entre autres, leur statut d'emploi et la durée de recherche d'emploi. Le troisième sondage est celui des physiothérapeutes qui ont supervisé les stages, il est envoyé par courriel annuellement à la suite du trimestre de stage. Ce sondage comprend des questions permettant d'évaluer la satisfaction de ces physiothérapeutes quant aux différentes compétences des personnes étudiantes en stage. Il faut noter que les personnes qui ont supervisé les stages de la cohorte 6 à l'hiver 2020 n'ont pas été sondées puisque ces stages ont été perturbés par le contexte pandémique de la COVID-19.

Analyse des données issues des sondages

Des analyses descriptives ont été effectuées pour présenter les données sous forme de moyennes, d'étendues et d'écart-types. Pour quantifier la satisfaction des personnes étudiantes, une échelle à quatre niveaux allant de « fortement d'accord », « d'accord », « incertain » et « en désaccord » a été utilisée. Les pourcentages associés à « fortement d'accord » et « d'accord » ont été regroupés pour exprimer le pourcentage d'accord. Pour présenter la satisfaction des personnes superviseures de stage, une échelle à quatre niveaux, soit « insatisfait », « peu satisfait », « satisfait » et « très satisfait », a été utilisée. Les pourcentages associés à « satisfait » et « très satisfait » ont été regroupés pour exprimer le pourcentage de satisfaction.

Résultats

Portrait des personnes étudiantes

Pour les neuf premières cohortes du programme, 144 personnes ont été admises, soit une moyenne de 16 par année (taille des cohortes variant de 9 à 26). La figure 1 présente les pays d'études initiales des personnes admises et permet de constater qu'elles proviennent de 21 pays différents, dont majoritairement du Brésil (30), de France (30), du Liban (29) et de Colombie (26). Parmi ces personnes, plus de 60 % n'ont pas le français comme première langue apprise. Concernant les spécificités de la pratique, pour la grande majorité des personnes admises (> 90 %), le diplôme d'entrée à la pratique de la profession comme physiothérapeute dans leur pays d'études est le baccalauréat et elles ne peuvent pas agir dans un contexte d'accès direct.

Figure 1. Pays d'études des personnes admises au programme QPP

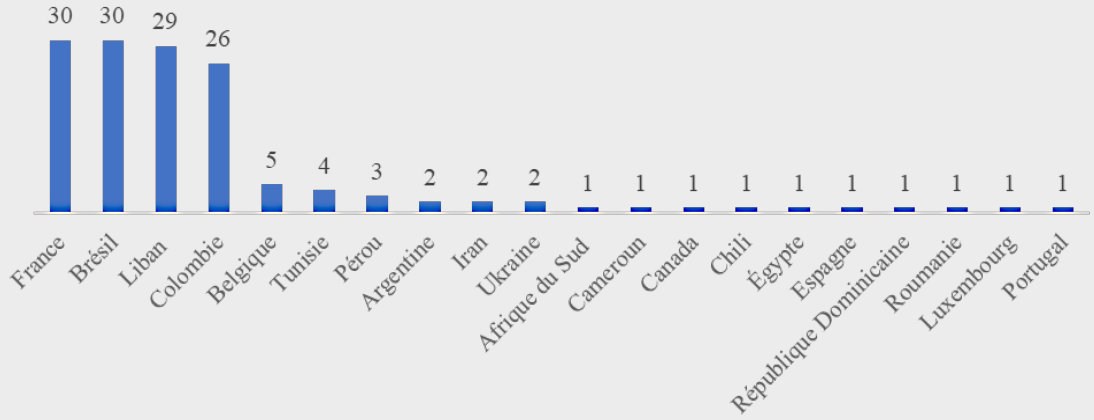

L'âge moyen [étendue] des cohortes est de 35 ans [23 à 55 ans], le nombre moyen d'années d'expérience clinique est de 6 ans [0 à 22 ans] et le nombre moyen d'années depuis la diplomation dans leur pays d'études avant leur arrivée au Canada est de 8 ans [0 à 28 ans]. La figure 2 présente les réponses des personnes finissantes en ce qui a trait à différentes caractéristiques personnelles. Les résultats montrent qu'en moyenne (écart-type [ET]), 46 % (ET : 28 %) jugent leur situation financière insuffisante, 27 % (ET : 26 %) ont un emploi lors des études, 64 % (ET : 26 %) vivent un stress par rapport à l'immigration et 64 % (ET : 20 %) mentionnent avoir de lourdes responsabilités familiales.

Figure 2. Portrait des personnes admises sur différentes caractéristiques à travers les cohortes (situation financière, emploi lors des études, stress par rapport à l'immigration, responsabilités familiales)

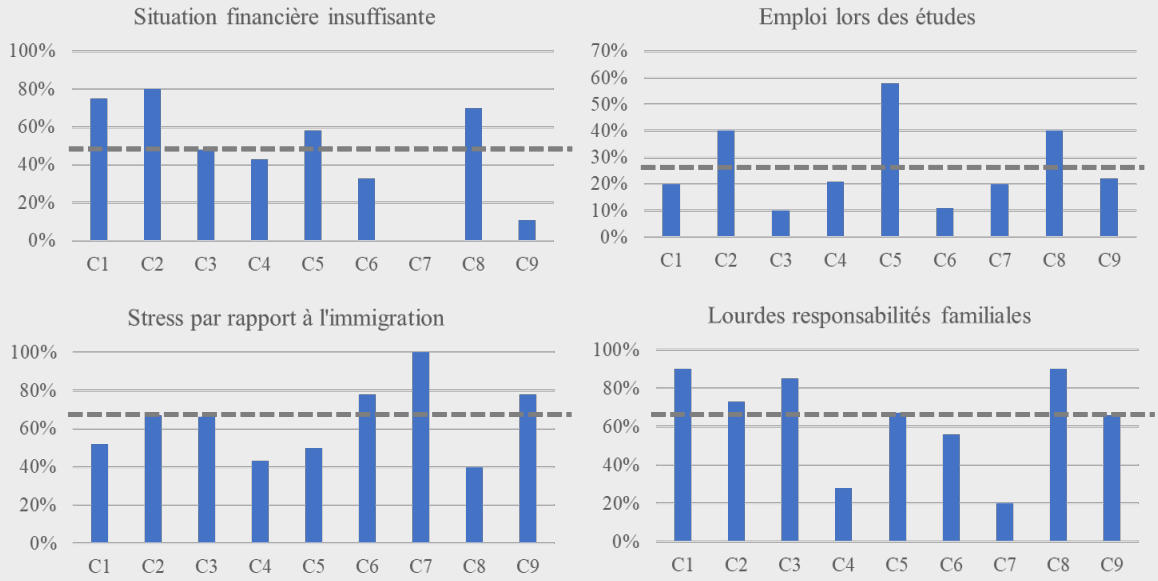

Le portrait fourni par ces statistiques descriptives illustre bien les différents enjeux d'un tel programme de formation, puisqu'il témoigne de la grande hétérogénéité des personnes étudiantes en matière d'âge, de formation, d'expérience et de maîtrise de la langue française. Les facteurs tels que l'âge, la lourdeur des responsabilités familiales, l'emploi lors des études, la situation financière insuffisante et le stress relié à l'immigration engendrent également des difficultés quant à la capacité de conciliation études/travail/famille et la capacité d'adaptation au monde universitaire. L'hétérogénéité des cohortes apporte également un défi puisque les personnes enseignantes doivent s'adapter chaque année au profil variable des personnes étudiantes de la nouvelle cohorte.

Pistes de solution pour faire face aux enjeux afin d'optimiser le processus d'accompagnement

Différentes pistes de solution ont été mises en œuvre afin d'optimiser le processus d'accompagnement offert aux PFHC en amont du programme, pendant et à la fin du programme pour favoriser leur réussite au programme ainsi que leur intégration professionnelle en emploi. L'équipe du programme a également mis en place des stratégies pour créer un environnement d'apprentissage facilitant pour ces personnes, en ayant des actions ciblées visant le corps enseignant et les physiothérapeutes qui supervisent les stages.

En amont du programme

Dès le premier contact avec la personne à la coordination du programme, les PFHC qui sont intéressées à intégrer le programme QPP reçoivent un document (sous forme d'hyperlien) qui présente le processus d'admission ainsi que l'information spécifique à leurs besoins, dont les étapes pour obtenir leur prescription de l'OPPQ et pour être admises au programme, des ressources financières, des ressources pour améliorer leur maîtrise de la langue française, la structure détaillée du programme, etc. De plus, ce document comprend un cahier de l'apprenant qui a été développé afin d'homogénéiser les connaissances à l'arrivée du programme et expliciter les notions de base qui devraient être maîtrisées par les PFHC qui intègrent le programme QPP. Comme ce document est remis par courriel avant même l'admission au programme, les personnes candidates sont encouragées à être autonomes en débutant une mise à jour de certaines notions de base. Ce cahier d'apprentissage comprend également des évaluations formatives permettant de faire une auto-évaluation du niveau de connaissances (via la plateforme *SurveyMonkey*) avant l'entrée au programme, et ce, afin de cibler ses besoins d'apprentissage.

Ateliers et activités d'accueil

Lors des trois premières semaines du programme, plusieurs ateliers d'accueil permettent aux personnes étudiantes de se familiariser avec le milieu universitaire québécois. Ces ateliers offrent une contextualisation de la pratique de la physiothérapie au Québec, les règlements pédagogiques et les méthodes pédagogiques utilisés au cours du programme, un témoignage d'une personne finissante du programme QPP et qui est disponible pour agir comme mentor, une rencontre de parrainage entre les personnes étudiantes du programme QPP et celles du programme baccalauréat-maîtrise en physiothérapie, ainsi qu'un atelier sur la gestion du temps et des études universitaires donné par une orthopédagogue de l'UdeM. De plus, une activité d'accueil est organisée en collaboration avec d'autres programmes à l'UdeM, ce qui leur permet de réseauter avec des personnes formées hors Canada dans d'autres disciplines (pharmacie, droit, travail social, éducation, etc.) et vivant des réalités similaires.

Créer un environnement d'apprentissage facilitant

Comme la majorité des crédits de cours (26/39) avant les stages concernent uniquement les PFHC (taille des cohortes d'environ 16 étudiants), cela permet de personnaliser l'enseignement avec des méthodes pédagogiques actives et diversifiées pour faciliter le développement des compétences visées. Ainsi, pour optimiser l'enseignement offert, un atelier de formation sur les principes de la « conception universelle de l'apprentissage » a été offert au corps enseignant dans le cadre duquel une réflexion a été entamée sur les moyens concrets pouvant permettre de mobiliser un enseignement plus inclusif. Ces principes stipulent, entre autres, d'utiliser différents moyens de représentation de la matière (vidéo, texte écrit, enregistrement, etc.) et d'évaluation afin d'optimiser la réussite de chaque personne. En outre, une subvention du programme Équité, diversité et inclusion de l'UdeM a également permis d'implanter le « Café pédagogique », une série de rencontres ayant permis au corps enseignant d'échanger sur les enjeux rencontrés dans leur enseignement avec cette clientèle étudiante et sur les stratégies pédagogiques utilisées dans leur cours (Morissette, Lauziere, Dagenais, Larochelle et Chamlian, 2022).

Aussi, lors des cours, pour mieux tenir compte de l'hétérogénéité de la population étudiante, des sondages pré-cours sont réalisés par le corps professoral afin de mieux cibler les besoins d'apprentissage et adapter les cours en conséquence. Le corps professoral s'intéresse également aux façons de faire des personnes étudiantes pour construire sur leurs acquis ou déconstruire certaines façons de faire moins opératoires dans le contexte de pratique québécois. Par exemple, ce moyen est une occasion riche d'échanger sur les rôles et responsabilités du physiothérapeute au Québec (dont l'accès direct) et sur la collaboration interprofessionnelle, qui est souvent différente de ce qu'elles ont vécu. Parmi les méthodes pédagogiques actives, notons les activités de simulation de cas cliniques, les jeux de rôle lors des laboratoires d'habilités pratiques, les activités de raisonnement clinique avec des physiothérapeutes experts, les groupes de discussion et séminaires, les forums de discussion en ligne, les travaux en équipe et les stages cliniques dans différents contextes de pratique. Les méthodes d'évaluation sont également diversifiées, afin de permettre aux personnes étudiantes d'exprimer leurs compétences de différentes façons (présentations orales, examens écrits, examens d'habiletés pratiques, travaux, etc.) et le corps enseignant est également encouragé à éviter les méthodes d'évaluation de type choix de réponses et à offrir plutôt la possibilité de réaliser les évaluations théoriques sous forme de questions à court ou moyen développement. De plus, pour permettre de réduire l'influence de la maîtrise de la langue sur leur capacité à réaliser les examens écrits, un dictionnaire est mis à la disposition des personnes étudiantes lors des examens. Enfin, afin de permettre une intégration et un réseautage avec les cohortes du programme baccalauréat-maîtrise en physiothérapie, les PFHC sont intégrées dans les cours pour les notions reliées aux compétences transversales (communication, système de santé, érudition, etc.). Ces cours en commun permettent une meilleure intégration des PFHC à la réalité québécoise.

Assurer un encadrement personnalisé et des possibilités de tutorat

Tout au long de la formation, la personne à la coordination du programme fait un suivi systématique du niveau de rendement des compétences de chaque personne étudiante. Cette pratique permet au corps professoral de miser sur les forces des PFHC et d'identifier les lacunes pour personnaliser et optimiser le développement des compétences de chacun. La personne responsable de la coordination du programme rencontre individuellement les personnes ayant des difficultés afin de leur offrir des ressources. Par exemple, il est possible d'avoir du tutorat avec des personnes étudiantes du programme de baccalauréat-maîtrise (programme de tutorat) ou encore d'être accompagné par une personne étudiante du programme QPP qui détient une expertise dans ce domaine spécifique (programme d'accompagnement par les pairs). Ce programme d'accompagnement par les pairs des personnes étudiantes au QPP permet ainsi de valoriser leur expertise.

Avant et pendant les stages

Des ateliers préparatoires aux stages sont obligatoires pour les PFHC et comprennent, entre autres, un atelier sur la gestion du stress en stage, sur les outils spécifiques d'évaluation des compétences et des exigences de stage et sur la rédaction des dossiers en physiothérapie selon les exigences de l'OPPQ. Un atelier portant sur le curriculum vitae, la lettre de motivation et l'entrevue est également organisé pour optimiser le processus de recherche d'emploi. Les places de stages sont identifiées par la personne responsable de la coordination du programme en fonction du profil des PFHC. Une formation spécifiquement dédiée aux physiothérapeutes qui supervisent les personnes étudiantes en stage a été développée afin de les sensibiliser à la réalité des PFHC et de les outiller via des mises en situation pratiques.

Retombées du programme

Réussites, abandons, exclusions et durée des études

Sur les 144 personnes admises depuis 2014, 125 ont complété le programme QPP avec succès (86 %), 8 ont été exclues (5,6 %), 10 ont abandonné (6,9 %) et une candidate de la 9e cohorte n'a pas encore terminé son processus de qualification (parcours prolongé à temps partiel). La majorité des candidats (86 %) ont complété leur formation en 16 mois (quatre trimestres), tandis que 14 % ont eu des aménagements pour permettre de réaliser leurs études selon un plan d'études prolongé comprenant des trimestres à temps partiel. Les raisons d'abandon sont principalement reliées à des difficultés académiques, de lourdes responsabilités familiales, une charge de travail perçue comme trop importante ou au retour dans le pays d'origine. Les abandons se produisent en grande majorité dans le premier trimestre de cours (8/10). Les principales raisons d'exclusion sont l'échec à la reprise d'un cours (4), un nombre d'échecs trop élevé (3) ou un échec à la reprise d'un stage (1). En regardant le profil des personnes exclues, il est noté que leur moyenne d'âge est de 43 ans, soit de 8 ans de plus que la moyenne des cohortes, et que le nombre d'années écoulées depuis la diplomation dans leur pays d'origine est de 17 ans, soit 9 ans de plus que la moyenne des cohortes. De plus, 6 personnes exclues sur les 8 n'avaient pas le français comme première langue apprise. Le fait d'avoir de lourdes responsabilités familiales leur impose une charge financière additionnelle qui peut nuire à la persévérance dans le programme. Le gouvernement du Québec a instauré une nouvelle mesure financière pour les personnes formées hors Québec qui doivent faire un processus de qualification (PAFFARC). Les données de la dernière cohorte indiquent que cette mesure semble avoir porté fruit, puisque seulement 11 % des personnes jugent avoir une situation financière insuffisante, comparativement à 44 % pour la moyenne des autres cohortes. Les données des années futures permettront de voir si cette mesure a un effet sur leur perception de la charge de travail, sur leur stress vécu et ultimement sur leur réussite.

Sondage des personnes finissantes

En moyenne, le taux de réponse au sondage de satisfaction des personnes finissantes est de 92 % (114 sur 124; cohortes 1 à 9). Le tableau 1 en présente les résultats pour les neuf premières cohortes. Les résultats du tableau 1 montrent globalement un niveau de satisfaction élevé quant à la perception de l'enseignement, des personnes enseignantes au programme, de l'atmosphère au programme et des relations d'amitié nouées au sein de la cohorte. Toutefois, ces données mettent en lumière qu'un certain pourcentage de PFHC vivent un stress et un sentiment de solitude lors de leur parcours et qu'elles perçoivent également la charge de travail comme inadéquate (trop élevée). Considérant que 64 % des personnes mentionnent qu'elles ont de lourdes responsabilités familiales, il est fort probable que la conciliation études-familles soit susceptible d'influencer la perception de la charge de travail.

Tableau 1. Satisfaction des personnes finissantes (% d'accord)

Perceptions	Moyenne	Écart-type
A) Perception de l'enseignement		
L'enseignement m'encourage à être un apprenant actif.	96 %	6 %
L'enseignement est bien ciblé.	86 %	13 %
L'enseignement est suffisamment axé sur le développement de ma compétence.	92 %	9 %
L'enseignement est souvent stimulant.	87 %	14 %
L'accent est mis sur l'apprentissage à long terme plutôt qu'à court terme.	68 %	14 %
B) Perception des enseignantes et enseignants		
Les enseignantes et enseignants sont compétents à donner de la rétroaction aux étudiantes et étudiants.	89 %	9 %
Les enseignantes et enseignants ont un niveau de connaissances adéquat.	100 %	0 %
Les enseignantes et enseignants sont bien préparés pour leur cours.	95 %	7 %
C) Perception de soi académique		
La plupart de ce que j'ai à apprendre semble pertinent à ma carrière en physio.	92 %	13 %
J'ai le sentiment de recevoir une bonne préparation pour exercer ma profession.	98 %	4 %
D) Perception de l'atmosphère		
L'atmosphère est détendue pendant les cours théoriques.	93 %	8 %
L'atmosphère est détendue pendant les laboratoires pratiques.	96 %	5 %
Je me sens socialement confortable en classe.	98 %	3 %
Il existe des opportunités pour que je développe des habiletés interpersonnelles.	85 %	12 %
Le plaisir l'emporte sur le stress des études en physiothérapie.	60 %	19 %
L'atmosphère à l'École me motive en tant qu'apprenant.	89 %	12 %
E) Perception de soi social		
J'ai de bons amis à l'École de réadaptation.	93 %	6 %
Je me sens rarement seul(e).	68 %	15 %
F) Perception de la charge de travail		
La charge de travail est adéquate pour atteindre les objectifs d'apprentissage	56 %	25 %

Sondage des physiothérapeutes qui supervisent les stages

La rétroaction des physiothérapeutes qui supervisent les stages a été recueillie afin d'avoir leur niveau de satisfaction par rapport aux principales capacités des PFHC en stage. Ces énoncés sont basés, entre autres, sur le profil de compétences des physiothérapeutes au Québec développé par l'OPPQ. Ainsi, depuis 2015, 102 physiothérapeutes ayant supervisé des stages parmi les cohortes 1 à 9 ont répondu au sondage. Il n'est pas possible de statuer sur un pourcentage de participation précis puisque les physiothérapeutes peuvent superviser plusieurs stagiaires à la fois ou plusieurs stages dans la même année et ainsi répondre pour plusieurs niveaux de stage dans un même sondage.

Tableau 2. Satisfaction des physiothérapeutes qui supervisent les stages en lien avec les capacités des PFHC (proportion de personnes satisfaites)

Capacités des PFHC	Moyenne	Écart-type
Évaluer les déficiences et incapacités	86 %	14 %
Analyser le résultat de l'évaluation en physiothérapie	76 %	17 %
Concevoir et de planifier l'intervention en physiothérapie	91 %	9 %
Mettre en œuvre l'intervention et en assurer le suivi	94 %	5 %
Agir en tant que physiothérapeute d'une équipe interdisciplinaire	86 %	5 %
Produire des documents liés à la pratique professionnelle	82 %	17 %
Savoir-faire techniques	88 %	12 %
Savoir théorique	89 %	12 %
Savoir-être	95 %	7 %
Formation globale des personnes étudiantes	91 %	8 %

Ces résultats montrent que, globalement, les physiothérapeutes qui supervisent les PFHC sont satisfaits de leurs capacités en stage et de leur formation globale. Les capacités ayant été notées comme moins satisfaisantes sont la conduite de l'évaluation en physiothérapie, l'analyse, la capacité d'agir au sein d'une équipe interdisciplinaire et la production des documents liés à la pratique professionnelle. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs.

Tout d'abord, l'un des éléments de contexte de pratique qui témoigne du niveau d'autonomie des physiothérapeutes à travers le monde est l'accès direct (Bury et Stokes, 2013a et 2013b). Selon Froment et al. (2019), seulement 55 % des pays membres de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT) offrent l'accès direct. C'est l'une des caractéristiques de la pratique des physiothérapeutes au Québec instauré déjà depuis 1990 (OPPQ, 2023a). Ce niveau de responsabilité exige de la personne physiothérapeute d'être en mesure d'évaluer la condition de la personne patiente pour émettre un diagnostic et un pronostic en physiothérapie, d'éliminer les diagnostics différentiels, d'élaborer un plan d'intervention ou savoir quand et où référer à un autre professionnel de la santé en cas de nécessité. Cette compétence est parfois difficile à maîtriser pour certaines personnes (Morissette et al., 2022). De plus, dans certains pays, les collaborations interprofessionnelles sont beaucoup plus hiérarchisées, soumises à l'autorité du médecin, et certains PFHC peinent à prendre leur place face au corps médical (Tambosso et al., 2018). Pour ces raisons, l'accent est particulièrement mis, dans les cours du programme QPP, sur l'évaluation, l'analyse et le raisonnement clinique. Bien que le niveau de satisfaction des physiothérapeutes qui supervisent les PFHC en stage soit globalement élevé (91 %), il n'est pas étonnant que les éléments reliés à la capacité de conduire une évaluation et à analyser les résultats de l'évaluation soient parmi les niveaux de satisfaction les moins élevés, avec des pourcentages de satisfaction de respectivement 86 % et 76 %. Des travaux pédagogiques actuellement en cours au sein du programme QPP visent spécifiquement à continuer à optimiser le développement de ces compétences spécifiques (Morissette et al., 2022).

Concernant la capacité à produire des documents liés à la pratique professionnelle (comme la tenue de dossier, les lettres aux médecins, etc.), ce niveau de satisfaction plus faible s'explique sans doute par le fait que près de 60 % des candidats n'ont pas la langue française comme première langue apprise. Ainsi, bien que les personnes admises doivent démontrer un niveau de connaissance de la langue française pour s'inscrire au programme, certaines présentent tout de même des difficultés de maîtrise de la langue les empêchant d'être efficientes en rédaction et en expression orale. Ces difficultés reliées à la compétence de communication chez les PFHC sont également documentées dans la littérature (Kalu, Abaraogu et

Norman, 2019). De plus, le cadre législatif qui encadre la profession au Québec (présence d'un ordre professionnel) crée un contexte de pratique différent, qui nécessite une tenue de dossier spécifique dont plusieurs PFHC n'ont pas l'habitude, puisque la pratique de la physiothérapie n'est pas nécessairement encadrée de la même façon dans leur pays d'origine.

Situation d'emploi à 6 mois post-formation

L'objectif principal des PFHC est bien entendu de trouver un emploi comme physiothérapeute au Québec. Ainsi, pour mesurer les retombées du programme, il est essentiel de recueillir les données sur leur situation d'emploi post-formation. En moyenne, le taux de réponse à ce sondage est de 56 % (59 répondants sur 105 personnes finissantes; cohortes 1 à 8). Le taux de placement 6 mois après la formation est de 95 %. La durée moyenne dans les huit dernières cohortes pour la recherche d'emploi est de 3,1 semaines [étendue : 0 à 20 semaines].

Discussion conclusive

L'expérience du programme QPP de l'UdeM met en relief qu'un programme structuré de formation de 16 mois adapté aux profils des PFHC comporte plusieurs avantages, qui sont décrits dans les paragraphes suivants.

Optimisation du taux de réussite des PFHC

La structure actuelle du programme QPP a influencé favorablement le parcours d'intégration des PFHC. Le taux de réussite à 86,8 % est non seulement supérieur au taux de réussite avant l'instauration du programme (50 %), mais il est également supérieur à la moyenne de 66 % rapportée par le CIQ lors d'un sondage auprès de 10 ordres professionnels recevant le plus de demandes de reconnaissance (CIQ, 2020). De plus, le taux de placement élevé des personnes finissantes (95 %) est également similaire à celui des physiothérapeutes formés au Québec (Gouvernement du Québec, 2021). Ce programme structuré permet donc d'agir sur des prédicteurs clés pour assurer le succès du processus de qualification des personnes immigrantes (CIQ, 2019 et 2020). En effet, ce programme permet d'améliorer l'accessibilité à une formation d'appoint en développant un parcours de formation à temps plein qui leur permet de vivre une expérience socialisante comprenant des ressources d'accompagnement pour faire face à leurs enjeux, en développant des méthodes pédagogiques adaptées et en identifiant et formant les milieux de stage pour bien les accueillir et les soutenir. Comme l'exposent ces résultats, le programme permet ultimement de créer un milieu d'apprentissage motivant pour les PFHC, qui leur donne la possibilité de bâtir un réseau et de développer des liens avec d'autres PFHC et des personnes issues de la société d'accueil.

Meilleure accessibilité à la formation d'appoint

L'accessibilité à la formation d'appoint et aux stages reste le principal frein à la délivrance d'un permis par un ordre professionnel au Québec (CIQ, 2019 et 2020). Grâce à ce programme structuré et sa capacité d'accueil (de 26 personnes), l'accessibilité à la formation pour compléter le parcours d'équivalence, incluant les stages de formation identifiés par le programme, est optimisée. Il n'y a actuellement aucune liste d'attente au programme QPP et toutes les personnes qui sont admissibles peuvent être admises dès janvier suivant la réception de leur prescription de l'OPPQ. Avant l'instauration du programme QPP, la liste d'attente s'étalait sur environ 2 ans en moyenne.

Possibilité de développer des méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des PFHC

Le fait que les établissements d'enseignement soient bien outillés pour répondre aux impératifs de la formation d'appoint et de stage est parmi les facteurs ayant le plus d'influence sur le succès du processus de qualification (CIQ, 2019). En effet, comme nos résultats l'ont montré, il y a plusieurs enjeux qui doivent être considérés pour optimiser l'enseignement offert à ces personnes et optimiser le développement de leurs compétences et leur persévérance. Il est donc essentiel de bien outiller le corps professoral pour développer des approches pédagogiques qui permettent de personnaliser l'enseignement offert afin de tenir compte de l'hétérogénéité des personnes admises. La formation structurée offerte au programme QPP permet de personnaliser les enseignements dans les petits groupes afin de répondre spécifiquement aux besoins de formation. Comme nos résultats le confirment, cette formation atteint son objectif puisque 92 % des personnes finissantes mentionnent que le contenu offert semble pertinent à la reprise de leur carrière en physiothérapie au Québec et que la formation est suffisamment axée sur le développement de leur compétence, et 98 % mentionnent qu'elles ont le sentiment de recevoir une bonne préparation pour exercer leur profession.

Finalement, ce programme structuré permet d'adapter les méthodes pédagogiques et d'évaluation en tenant compte du niveau de maîtrise de la langue française. Comme 60 % des PFHC n'ont pas la langue française comme première langue apprise, le programme permet d'employer des méthodes d'évaluation personnalisées pour éviter les examens théoriques sous forme de questions à choix de réponses, ce qu'il n'était pas possible de faire de façon systématique avec une cohorte de 75 à 100 personnes lorsque les PFHC étaient intégrées au programme baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Contexte d'apprentissage permettant de vivre une expérience socialisante

Les réponses aux sondages des personnes finissantes invitent à considérer que ce programme structuré permet aux PFHC d'étudier dans une atmosphère d'apprentissage motivante (89 % d'accord) et même de développer des relations d'amitié, puisque 93 % des personnes finissantes affirment avoir de bons amis à l'École de réadaptation. Ce contexte d'apprentissage est grandement amélioré comparativement au parcours à la carte, puisque de nombreuses personnes abandonnaient le programme de formation avant d'avoir complété leur prescription. En effet, ces PFHC se sentaient souvent isolés et leur contexte familial leur permettait difficilement de s'intégrer aux cohortes du programme baccalauréat-maîtrise, composées de personnes étudiantes beaucoup plus jeunes et sans responsabilités familiales. Des travaux ont d'ailleurs mis en lumière que les personnes immigrantes peuvent vivre un sentiment de solitude lors du processus de qualification (Baptiste, Blais Brenchley, Sauve, McMahon et Rangachari, 2010).

Conclusion

Ce regard rétrospectif montre que le programme QPP a optimisé le parcours de qualification des PFHC pour favoriser leur intégration au marché du travail québécois. À ce jour, les retombées de ce programme montrent une augmentation importante du taux de réussite des personnes étudiantes (86,8 % de réussite comparativement à 50 % avant 2014), un nombre de personnes finissantes complétant leur prescription annuellement qui a triplé et un taux de placement post-formation de 94 %. Des défis sont toujours présents, en particulier la perception d'une charge de travail élevée et un niveau de stress élevé chez une certaine proportion de PFHC. Des recherches en cours visant à mieux comprendre les savoirs tacites aux fondements de la profession permettront au cours des prochaines années d'optimiser l'enseignement et l'accompagnement offerts dans le cadre du programme.

Bibliographie

Baptiste, S.E., Blais P., Brenchley, C.L., Sauve, D.E., McMahon, P.A. et Rangachari, U. (2010). Supporting (re)entry to professional practice: The SEPP Project. *Canadian Journal of Occupational Therapy, 77*(3), 144-150.

Bury, T.J. et Stokes, E.K. (2013a). A global view of direct access and patient self-referral to physical therapy: implications for the profession. *Physical therapy, 93*(4), 449-459.

Bury, T.J. et Stokes E.K. (2013b). Direct access and patient/client self-referral to physiotherapy: a review of contemporary practice within the European Union. *Physiotherapy, 99*(4), 285-291.

CAST (2018). *Universal Design for Learning Guidelines version 2.2*. http://udlguidelines.cast.org.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). (2020). *Saisir le potentiel de l'immigration professionnelle* [rapport]. Rapport n° 978-2-920350.
https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYY3Q7Y2h7Qix1QmIl4X3Rf/asset/files/Document%20de%20position%20PF%C3%89_ISBN%202020-06-03(1).pdf

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). (2019). Enjeux et solutions. L'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Sondage des dix ordres recevant le plus de demandes de reconnaissance d'équivalence sur les enjeux reliés à l'intégration professionnelle des immigrants. https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYY3Q7Y2h7Qix1QmIl4X3Rf/asset/files/CIQ-Brochure%20du%20G10_high-res.pdf

Foo, J.S., Storr, M. et Maloney, S. (2016). Registration factors that limit international mobility of people holding physiotherapy qualifications: A systematic review. *Health Policy. 120*(6), 665-673.

Froment, F.P., Olson, K.A., Hooper, T.L., Shaffer, S.M., Sizer, P.S., Woodhouse, L.J. et al. (2019). Large variability found in musculoskeletal physiotherapy scope of practice throughout WCPT and IFOMPT affiliated countries: An international survey. *Musculoskeletal science and practice, 42*, 104-119.

Kalu, M., Abaraogu, U. et Norman, K. (2019). Mapping evidence from the literature about the experience of internationally educated health professionals to Canadian professional competency profiles of physiotherapists, occupational therapists, physicians, and pharmacists. *Internet Journal of Allied Health Sciences and Practice, 17*(2), Article 13.

Lauziere, S., Besner, C. et Nadeau, S. (2018). Optimizing the pathway to physiothrapy practice for internationally educated physiotherapists through a tailored training programe. *Physiotherapy Practice, 8*(4), 33-35.

Moffat, M. (2012). A history of physical therapist education around the world. *Journal of Physical Therapy Education, 26*(1), 13-23.

Morissette, J., Lauzière, S., Dagenais, C., Larochelle, M. et Chamlian, N. (2022). Réussite et rétention des professionnels et professionnelles formés à l'étranger dans les programmes de qualification de l'Université de Montréal : Le Café pédagogique (CP) [rapport]. Université de Montréal.

Gouvernement du Québec. (2021) *Explorer des métiers et des professions: Physiothérapeutes.* https://www.quebec.ca/emploi/metiers-professions/explorer-metiers-professions/3142-physiotherapeutes

Gouvernement du Québec. (2023). *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/c-26,%20r.%202#se:1_14

Office des professions du Québec. (s.d.) *Liste des professions.* https://www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels/liste-des-professions-selon-le-secteur-dactivite

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). (2023a). *Candidats internationaux.* https://oppq.qc.ca/devenir-membre/candidats-internationaux/

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). (2023b). *Candidats Québec/Canada.* https://oppq.qc.ca/devenir-membre/candidats-quebec-canada/

Tambosso, L., Manning, C., Ong T.M., Zacharchuk, R., James, J., Switzer-McIntyre, S. et al. (2018). Clinical instructors' perspectives on the clinical education of internationally educated physical therapists: Diversity's impact on the experience. *Physiotherapy Canada, 70*(1),72-80.

CC BY ND